

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la SEINE-MARITIME
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROUMARE

Séance du jeudi 28 octobre 2021

Nombre de Membres afférents au Conseil Municipal	Nombre de Membres présents à la séance	Nombre de Membres présents ou représentés qui ont pris part à la délibération
19	11	17

Date de la convocation : 22 octobre 2021

Date d'affichage de l'ordre du jour : 22 octobre 2021

L'an deux-mil-vingt-et-un, le vingt-huit octobre à 19h00, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, en session ordinaire sur convocation en date du 22 octobre 2021, sous la Présidence de Madame LELIÈVRE Josiane, Maire.

Présents : Madame BOULIER Claude, Monsieur CALTOT Daniel, Monsieur COUILLER Jean-Paul, Monsieur DELAMARE Dominique, Monsieur GAUDICHON Vincent, Madame LELIÈVRE Josiane, Madame NÉE Amélie, Madame OSMONT Marie-Claire, Madame SAHUT Géraldine, Madame TALBOT Christine et Monsieur TOUTAIN Éric.

Absents excusés :

Monsieur BRUNG Michel

Madame BUQUET Jessica a donné pouvoir à Madame NÉE Amélie.

Madame GUERZA Sylvie

Madame LECOQ Annie a donné pouvoir à Madame LELIÈVRE Josiane.

Monsieur ORIENT Olivier a donné pouvoir à Madame SAHUT Géraldine.

Madame PATENOTTE Isabelle a donné pouvoir à Madame BOULIER Claude.

Monsieur POTHÉRAT Frédéric a donné pouvoir à Monsieur CALTOT Daniel.

Monsieur ZEDDE Alain a donné pouvoir à Madame TALBOT Christine.

Madame SAHUT Géraldine a été nommée secrétaire de séance.

2021/77 – DEMANDES DE SUBVENTION LEADER POUR LES JARDINS PARTAGÉS ET LES LOGEMENTS SENIORS DU PARC DES TULIPIERS

Dans le cadre du programme de développement rural régional, la commune avait sollicité en février 2020 une demande d'aide FEADER pour le projet des maisons séniors, du parcours de santé et des jardins partagés. Faute de crédits disponibles, notre dossier n'avait pas pu faire l'objet d'une demande de subvention.

Toutefois, attendu que le GAL (Groupe d'Action Locale) de Seine en Bray vient d'obtenir des crédits complémentaires pour la fin de programmation FEADER, le Comité de programmation formule aujourd'hui la recommandation de scinder le projet et de présenter une demande de subvention LEADER (Liaison Entre Action de Développement de l'Economie Rurale) séparée pour le volet jardins partagés et pour le projet logements séniors dans les plus brefs délais.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer pour autoriser Madame le Maire à demander la subvention LEADER pour les jardins partagés et les logements séniors du parc des Tulipiers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, AUTORISE le Maire à demander la subvention LEADER pour les jardins partagés et la construction des logements séniors auprès du GAL de Seine en Bray.

Pour extrait certifié conforme
 Le Maire, Josiane LELIÈVRE

